

# **CHAMPIONNAT DE CHARENTE « JEUNES » 2024-2025**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI**

### **ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS**

**Le comité départemental du jeu d'échecs de Charente,  
Les Tours du montbronnais et L'Echiquier couronnais**

organisent le

**championnat de Charente des jeunes 2024-2025**  
le 30 novembre 2024

Salle des fêtes – rue de la chapelle des lépreux – 16220 Montbron

### **ARTICLE 2 : RÈGLEMENTS APPLIQUÉS**

Le championnat est ouvert aux joueurs français licenciés à la FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE et scolarisés en France. Les joueurs doivent appartenir à un club de Charente.

Il comporte cinq catégories : U08, U10, U12, U14, U16.

Il n'y a pas de fusionnement de catégories ni de sur classement.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur au 30 novembre 2024. Les tournois U12, U14 et U16 sont homologués FIDE. Les tournois U08 et U10 sont homologués FFE.

L'article A.5 s'applique pour ce tournoi. La partie est perdue dès le deuxième coup illégal achevé.

Les appariements se font au Système Suisse (règles C04 de la FIDE) avec le logiciel Papi 3.3.8.

Si le nombre de participants dans une catégorie est inférieur à 7, les appariements se feront selon le système toutes rondes ou avec deux parties aller-retour s'il n'y a que deux participants.

Les appariements sont diffusés sur le lieu du tournoi, 5 minutes avant le début de chaque ronde.

Les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant terminé les opérations de pointage avant l'heure prévue pour la clôture des inscriptions.

Tout joueur se présentant après la clôture des inscriptions sera apparié pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

### ARTICLE 3 : HORAIRES

Déroulement de la journée du 30 novembre 2024 :

U12 – U14 – U16		U08 – U10	
Pointage / Inscription :	09h00 – 09h40	Pointage / Inscription :	12h00-13h00
Rappel des consignes:	09h45	Rappel des consignes:	13h05
Ronde 1 :	10h00	Ronde 1 :	13h15
Ronde 2 :	11h15	Ronde 2 :	14h00
Ronde 3 :	13h30	Ronde 3 :	14h45
Ronde 4 :	14h45	Ronde 4 :	15h30
Ronde 5 :	16h00	Ronde 5 :	16h15
Remise des prix	17h30	Remise des prix	17h30

### ARTICLE 4 : CADENCE

La cadence est de 15 minutes + 05 secondes par coup pour les U08 – U10.

La cadence est de 25 minutes + 10 secondes par coup pour les U12 – U14 – U16.

Le délai de forfait est de 5 minutes.

La pratique du « BYE » ne sera pas appliquée.

Un joueur absent, sans en avoir averti l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et fournis, au plus tard, 5' avant le début de la ronde suivante.

Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Exclusion du tournoi après deux forfaits.

### ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTIONS

L'inscription au championnat est libre de frais.

### ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties (victoire à 1 point, partie nulle à ½ point et perte à 0 point)

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant le système Buchholz tronqué puis le système Buchholz puis la performance en cas de nouvelle égalité. Le score ajusté dans le cadre du Buchholz est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 selon l'ancienne méthode de calcul du score ajusté.

Pour les tournois toutes rondes, le départage est réalisé selon le Sonneborn-Berger puis le Kashdan puis la confrontation directe.

Une phase de blitz de départage en match aller-retour à la cadence 03'+02'' sera organisée si les départages ne permettent pas d'attribuer un titre ou une qualification.

## **ARTICLE 7 : TITRES ET QUALIFICATIONS**

Contrairement aux compétitions régionales et nationales, il n'y a pas de tournoi « mixte » et « féminin » au championnat de Charente. Les joueurs d'une même catégorie s'affrontent dans le même tournoi, à l'issue duquel est établi :

- un classement général de la catégorie ;
- un classement spécifique « masculin » ;
- un classement spécifique « féminin »

Le premier et le second de chaque classement spécifique sont déclarés champion et vice-champion départemental 2023-2024 de leur catégorie.

Les quatre premiers de chaque classement spécifique sont qualifiés pour le championnat de Poitou-Charentes. Les qualifiés détermineront au moment de leur inscription au championnat de Poitou-Charentes si ils s'inscrivent dans la catégorie « mixte » ou « féminine ».

## **ARTICLE 8 : ARBITRAGE**

L'arbitre principal est Ludovic Perche, Arbitre Fédéral d'Open 2. Jean-Luc Plassart, Arbitre Fédéral d'Open 2 est arbitre adjoint.

## **ARTICLE 9 : DIVERS**

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la zone de jeu. Ils sont interdits mais tolérés dans un sac. Tout son émis entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Toute discussion suspecte et toute lecture suspecte doit être évitée.

L'admission des spectateurs dans la salle de jeu est soumise à l'accord de l'organisateur. Ils ne pourront pas accéder à la zone de jeu, ils devront respecter les consignes sanitaires et éteindre leurs appareils électroniques.

La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisation à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits. Cette autorisation vaut également pour les majeurs présents dans la salle de jeu..

Dans le cas où un contrôle antidopage serait effectué par une délégation diligentée par le Ministère des Sports, chaque sportif ou sportive désigné(e) par le sort ne pourra se soustraire aux tests qui seront effectués par un médecin assermenté.

## **ARTICLE 11 : ENGAGEMENT**

Tous les participants et spectateurs s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la « Charte du Joueur d'Echecs ».

Le CDJE 16  
Paul-olivier Preux

L'organisateur

L'arbitre principal  
Ludovic Perche